
Ajournement de la suite de la discussion du projet de décret sur les places de guerre et postes militaires, lors de la séance du 2 juillet 1791

Citer ce document / Cite this document :

Ajournement de la suite de la discussion du projet de décret sur les places de guerre et postes militaires, lors de la séance du 2 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 662;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11491_t1_0662_0000_4

Fichier pdf généré le 10/07/2019

domicile propre, comme tous les autres habitants. »

Un membre demande la suppression des mots : « lorsqu'elle ne sera point le lieu de leur domicile habituel ».

(Cette suppression est ordonnée.)

En conséquence, l'article est mis aux voix dans les termes suivants :

Art. 15.

« Les officiers dans leur garnison ou résidence et les employés de l'armée dans leur résidence ne logeront point les gens de guerre dans le logement militaire qui leur sera fourni en nature; et lorsqu'ils recevront leur logement en argent, ils ne seront tenus à fournir le logement aux troupes, qu'autant que celui qu'ils occuperont excédera la portion affectée à leur grade ou à leur emploi. Quant aux officiers en garnison dans le lieu de leur habitation ordinaire, ils seront tenus à fournir le logement dans leur domicile propre, comme tous les autres habitants. » *(Adopté.)*

(La suite de la discussion est ajournée à une prochaine séance.)

Un membre fait part à l'Assemblée des 2 lettres suivantes :

1^o Lettre du procureur syndic du district de Longwy.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Longwy, 28 juin 1791.

« Notre brave garnison travaille avec un courage vraiment admirable à nous mettre en état de défense; nos remparts sont hérissés de canons, et les retranchements des parapets ont été préparés. Un cordon de près d'une demi-lieue a été fait en moins de deux fois vingt-quatre heures; nous avons fait armer nos campagnes de fusils, poudre et plomb. Nous allons faire poser les barrières qui sont toutes préparées, ainsi que les palissades; en sorte qu'en très peu de temps il va se faire un ouvrage qui eût coûté des sommes considérables à l'État.

« Il a été fait un état de toutes les fournitures nécessaires à la place. Cet état a été envoyé par un courrier au département il y a 3 jours. Nous attendons qu'il l'approuve et qu'il nous procure les objets demandés; vous pourriez faire écrire par le ministre à l'effet d'en hâter l'envoi. J'ai toujours dans l'idée que le département, ou tout au moins le président et le procureur général syndic ont trempé dans le complot. On a arrêté à Ottange une partie des effets du traître Heymann, ainsi que plusieurs chevaux de selle qui se rendaient chez Honalstein; la conduite du cagot prouve d'ailleurs assez qu'il a, comme presque tous les ci-devant nobles ses confrères, une dent contre la Révolution.

« Vous verrez en second lieu, par une lettre dont copie ci-jointe écrite à Foyard qui se plaint, au ministère, de la lenteur de Bouillé à nous mettre en état de défense, combien le département était aveugle sur Bouillé. Ces tyrans sont si impérieux, si durs, si despotiques, qu'on est tenté de croire que ces messieurs étaient de moitié avec Bouillé.

« Vous verrez enfin, par la lettre du procureur général syndic au directoire de ce district, du 15 décembre, combien, à dessein ou innocemment, ce que j'ai peine à croire, on a cherché à favoriser les vues hostiles du scélérat Bouillé. J'ai vu

cette trame avant l'explosion, et je crois vous en avoir dit un mot; mais le département nous tient tellement en bride qu'on n'ose pas toujours s'expliquer.

« Une espèce de rixe arrivée dernièrement dans Piémont, dans laquelle sont survenus quelques habitants, a fait craindre l'ennemi. Ce propos est porté en ville par un hussard, seconde alarme. On sonne le tocsin, on bat la générale, chacun court à son poste. On fait partir des courriers de toutes parts et on ferme les portes, tant nos femmes étaient saisies de peur. Cela a duré une demi-heure, et la nouvelle de ce qui en était a rétabli le calme; mais dans la nuit, plus de 3,000 hommes de gardes nationales venaient à notre secours, et malgré les courriers pour contremander, nous avons vu arriver différents détachements le lendemain dans la ville.

« Les assemblées primaires, qui avaient été fixées au 24 et remises au 27, à raison des circonstances, ont eu lieu le même jour ici; elles ont été terminées le même jour. Nous avons 12 électeurs; ce sont MM. Nicolas, curé de Longwy, Clantaux, Audraïne, Hermand fils, Guillemier, Mathurin Butut de Loy, François de Villers, Lachèvre, Saint-Remi de la Granville, Blandin de Cormitoy, Aloguion, les deux Courtiers, Lhose, président du tribunal, Monsieur votre père, les deux Mangins, y compris celui qui était à Paris, Rondre le procureur de la commune, etc... Il faudrait voir Vovard, comme il enrage de l'oubli dans lequel il est tombé, quoique Cara vient de l'annoncer comme propre à la législature. Lamorra est toujours détenu en prison, et nous n'osons lui donner la liberté, parce qu'il pourrait fort bien monter à la lanterne; ce dont il n'est pas convaincu, malgré les preuves assez évidentes qu'on lui en a données.

« Le procureur syndic du district de Longwy.

« Signé : BERNARD. »

2^o Lettre des officiers municipaux de Longwy. Cette lettre est ainsi conçue :

« La municipalité s'empresse de vous rendre compte de la crise que cette ville a essuyée par le départ du roi. Mercredi, à 5 heures et demie du soir, un courrier des amis de la Constitution de Metz est venu apporter cette nouvelle. Elle fut confirmée par un courrier de Longuyon. Aussitôt la municipalité et le directoire du district se réunirent en assemblée permanente. La générale fut battue; on s'empara des postes. Un détachement de 300 hommes, composé de gardes nationales troupes de ligne, avec 2 pièces de campagne, est parti à l'instant pour Varennes, où l'on disait le roi arrêté.

« Les remparts furent garnis de troupes toute la nuit; l'on fit sortir des hussards pour la découverte. On prit toutes les mesures possibles pour repousser une attaque; des fanaux furent placés sur la Tour. Enfin, un zèle ardent se montra sous les couleurs les plus vives dans le citoyen et le soldat. L'officier démontra également de la bonne volonté.

« Le lendemain, pendant la procession, nous reçûmes l'avis que le roi rétrogradait à Paris sous une escorte respectable. Le détachement, ayant reçu de par-elles nouvelles à 4 lieues de Varennes, retourna sur ses pas. M. Bernard était le commissaire qui l'accompagnait.

« Les précautions continuent toujours en donnant cependant plus de relâche à la garnison qui,